



A V I S

Concerne : Abattage d'un conifère

Propriétaire : Madame Sandrine Werro-Bozza
Monsieur Angelo Bozza
La Rapille-Dessous 24, 1312 Eclépens

Parcelle : 359

Conformément à l'article 15 du Règlement cantonal sur la protection des arbres, et constatant que les conditions prévues à l'article 6 de la LPNMS (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites) sont respectées

la Municipalité soumet à l'enquête publique, durant 20 jours,
soit **entre le 10 juin et le 29 juin 2022.**

la demande d'abattage susmentionnée.

Eclépens, le 9 juin 2022.

La Municipalité